

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DE JUILLET 2013 À FIN JUIN 2014 ET L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombre en 2013-2014	Nombre en 2012-2013	Nombre en 2011-2012
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	15	17	16
Démissions de membres du Conseil communal	8	9	7
Motions déposées	8	16	18
Postulats déposés	33	21	31
Projets de règlement	1	2	1
Interpellations ordinaires	31	40	35
Interpellations urgentes	19	15	20
Pétitions	6	11	11
Préavis	47	35	41
Rapports-préavis	22	23	14
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R102	R103	R106
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	17	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	104	123	107
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	86	75	85
Séances de la Commission permanente de gestion	10	9	11
Séances de la Commission permanente des finances	11	10	14
Séances de la Commission des pétitions	4	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	14	9	12
Séances de la Commission de politique régionale	6	7	5
Séances du Bureau du Conseil communal	15	17	17
Invitations reçues	155	145	143
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y.c. élections)	16	14	20
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	44	42	38
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	157	162	171

Cette année de législature, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des votations fédérales du 22 septembre 2013, lors des votations fédérales du 24 novembre 2013, lors des votations fédérales du 9 février 2014, lors des votations communales du 13 avril 2014, lors des votations fédérales et cantonales du 18 mai 2014.

Une séance d'information sur le réaménagement de la place Chauderon-Sud a été organisée le 18 juin 2013. Cette séance a été préparée à l'initiative et avec la collaboration de la Direction des travaux.

Le Bureau a organisé une nouvelle visite d'un parlement. L'année précédente, le Bureau était allé rencontrer ses homologues de la Ville de Genève. L'expérience avait été enrichissante pour tous les participants. Dès lors, cette année, c'est à Bienne que les membres du Bureau de Lausanne se sont rendus. Une fois encore, les échanges ont été nourris et très intéressants.

Durant le courant de l'année, le Bureau a mis en place une procédure d'examen de recevabilité des initiatives des conseillers et des pétitions. Cette nouvelle manière de fonctionner fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2013, de la nouvelle loi sur les communes (LC). Ces examens donnant lieu à des décisions du Bureau, celles-ci sont sujettes à recours de la part des conseillers. Le Bureau a donc également établi une procédure de recours et de traitement de ceux déposés.

Le Bureau a aussi réfléchi à l'élaboration d'une procédure en cas de huis clos. En effet, le règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) prévoyant cette possibilité, le Bureau a étudié différents cas de figure, tenant compte du fait que la salle est à présent sonorisée, que les séances sont filmées et diffusées en direct sur divers canaux et que la présidence doit pouvoir assurer que le huis clos est respecté en cas de décision du Conseil.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes implique une révision du RCCL pour une mise en conformité. Profitant de cette obligation, le Conseil communal a décidé de nommer une commission chargée de réviser l'ensemble du RCCL. La présidente a demandé à pouvoir disposer d'une voix consultative dans cette commission, afin de faire remonter les points de dysfonctionnement de certains articles relevés durant ces dernières années. Cette commission, n° 23, a en outre chargé le Bureau de rédiger une note pour proposer une procédure de récusation des conseillers, nouvelle règle entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

La présidente en charge jusqu'au 30 juin a profité de son mandat pour rencontrer des représentants d'acteurs de la vie commerciale, associative, sportive et culturelle de la ville de Lausanne. Elle a organisé des petits déjeuners informels dans le carnotzet de l'Hôtel de Ville à six reprises. Elle a eu le plaisir de s'entretenir avec :

- des représentants de l'association des commerçants lausannois ;
- des représentants des organisateurs de grosses manifestations sportives que sont le FC Lausanne-Sport, le Lausanne Hockey Club, le Lausanne Marathon et les 20 Km de Lausanne ;
- des représentants des urbanistes et architectes actifs à Lausanne ;
- des représentants des cafetiers restaurateurs et hôteliers lausannois ;
- des représentants des boulangers lausannois ;
- des représentants des associations de quartiers lausannois – Plateforme unifiée des associations de quartiers.

Pour certaines de ces séances d'autres membres du Bureau étaient également présents, et la séance avec les représentants des boulangers a été conduite par le 1^{er} vice-président.

La présidente du Conseil et le président de la Commission consultative d'informatique, également membre du Bureau, ont rencontré le chef du Service d'organisation et d'informatique, accompagné de son adjoint. Plusieurs points ont été abordés, notamment des aspects techniques liés au fonctionnement du système informatique de la salle du Conseil, mais aussi les recherches effectuées dans le cadre des autorités romandes sur les méthodes de retranscription automatique de séance.

Le greffe municipal a été réorganisé au début de l'année 2014. Cela a eu une incidence sur le nombre d'huissiers disponibles durant les séances du Conseil. Après discussion avec la Municipalité, un compromis a pu être trouvé.

Le 19 juillet 2013, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 23 novembre 2010 au 24 mai 2011 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal année 2010-2011 (présidence Roland Rapaz) et année 2011-2012 (présidence Claude-Alain Voiblet) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2011 et 2012 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour les années 2011 et 2012 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour les années 2011 et 2012.